

Ville de LAMBALLE-ARMOR

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 MARS 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six, le 2 mars, à 18H30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique salle polyvalente du Collège Simone Veil, 21 rue de Dahouët à Lamballe-Armor, sous la présidence de M. Philippe HERCOUËT, Maire de Lamballe-Armor.

Date de l'envoi de la convocation : 23 février 2026

PRESENTS :

BENOIT Jean-François, BERNU Sylvain, BOUZID Nathalie, BREXEL Pierrick, BRIENS Pierrick, BURLOT David, CAURET Camille, de SALLIER DUPIN Stéphane, GAUVRIT Thierry, GILLARD Nadine, GOASTER Samy, GRIMAULT David, GUYMARD Jean-Luc, HERCOUET Philippe, JEGU Josianne, LAVENU DE NAVERAN Hélène, LE BOUCHER Colette, LE BOULANGER René, LE GUEN Nadège, LE MOIGNE Christine, LEVY-ROBERT Christelle, L'HEVEDER Jérôme, LINTANF Goulven, M'BAREK Sébastien, MAIGNAN Brigitte, MEGRET Yves, MERIAN Caroline, RICHEUX Laëtitia, URVOY Laurence, VITEL Fabien

ABSENTS :

- FORTIN Céline donne pouvoir à BRIENS Pierrick,
- LEMEE Gilles donne pouvoir à LE MOIGNE Christine,
- PECHA Virginie donne pouvoir à GAUVRIT Thierry,
- ROYER Thierry donne pouvoir à HERCOUET Philippe,
- ARTHEMISE Fabienne,

SECRETAIRE DE SEANCE : LEVY-ROBERT Christelle

Délibération n°2026-014

Membres en exercice : 35 – Présents : 30 - Absents : 5 – Pouvoirs : 4

AMENAGEMENT RENOVATION DE LA SALLE PIERRE LANOË VALIDATION DE L'AVANT-PROJET DEFINITIF

La salle municipale Pierre Lanoë abrite tout au long de l'année de nombreuses manifestations (bals, conférences, festival, soirées, fest noz, activités clubs, ...) organisées par les associations locales. Si cet équipement, construit en 1967, est globalement apprécié par les utilisateurs, il présente désormais des défauts liés à l'obsolescence des installations et leur inadéquation à la réglementation actuelle :

- un système de chauffage obsolète et peu efficace,
- une inadéquation des espaces aux normes d'accessibilité du public et des personnes à mobilité réduite,
- des installations sanitaires insuffisantes, tant quantitativement que qualitativement, au regard de la fréquentation importante des lieux,
- une image urbanistique inadaptée pour un équipement de cœur de ville.

Le programme de rénovation de cet équipement réalisé par le cabinet APRITEC, a été validé lors du Conseil municipal du 24 juin 2024 pour une enveloppe prévisionnelle de travaux de 2 212 875 € HT



(valeur janvier 2024). Ce programme prévoyait une restructuration lourde, une redistribution et rénovation complète des espaces, une requalification urbaine de l'équipement, une mise en sécurité, en accessibilité et une amélioration des performance énergétiques (-50 % consommation primaire).

Le cabinet d'architecture Garçonnet Loncle retenu sur la base du programme d'APRITEC a repensé et remanié l'organisation tout en gardant les objectifs attendus du programme. Des évolutions ont été apportées au fur et à mesure des réunions de travail avec les Elus, les services de la ville et les futurs utilisateurs pour répondre au mieux aux attentes d'un tel équipement en termes de fonctionnalité, de performance et d'exploitation (maintenance).

Ces évolutions concernent :

- le rajout de panneaux pour la réalisation de box de stockage au rez de jardin,
- le déplacement des sanitaires du rez de jardin,
- la création de fenêtres supplémentaires au rez de jardin,
- l'aménagement du local rangement au rez de jardin,
- l'agrandissement et remise à neuf de la cuisine avec intégration du mobilier existant.

Cet avant-projet définitif comprend les prestations suivantes :

- l'ensemble des démolitions y compris le désamiantage,
- la création de salles de réunion communes au sous-sol pour les associations et de locaux de stockages individualisés pour les associations,
- la modification et l'agrandissement de l'entrée avec sas et système de billetterie,
- le réagencement du hall d'accueil avec création de sanitaires et locaux d'entretien et de rangement,
- la rénovation complète des salles Pierre Lanoë et François Châtaignier y compris dispositifs de sonorisation et de projection : suppression de l'estrade et du plafond de la salle Lanoë, création d'un local de stockage,
- l'agrandissement de la cuisine actuelle,
- l'isolation intérieure et extérieure de l'ensemble du bâtiment y compris le remplacement des menuiseries extérieures,
- le remplacement complet des installations de chauffage et de ventilation,
- le traitement des extérieurs avec création d'une pergola en façade sud.

Le coût prévisionnel des travaux associé à cet avant-projet définitif est estimé par l'équipe de maîtrise d'œuvre à 2 628 000 € HT (valeur janvier 2026).

Après en avoir délibéré :

Le Conseil municipal :

- VALIDE l'avant-projet définitif relatif à la rénovation de la salle municipale Pierre Lanoë,
- FIXE le coût prévisionnel des travaux associé à 2 628 000 € HT, valeur janvier 2026,
- AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR, LESDITS JOUR, MOIS ET AN.

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le **06 MARS 2026**

Philippe HERCOUËT

Maire de Lamballe-Armor



Certifié exécutoire, compte tenu :
De la transmission en Préfecture le **06 MARS 2026**
De la publication le **06 MARS 2026**

Pour le Maire,
Par délégation
Nathalie MARCHAND
Directrice Administration générale